



## INFORMATIONS RELATIVES AUX CONCOURS ITRF ET EXAMENS PROFESSIONNELS EXCEPTIONNELS ASI SESSION 2024

### Informations générales :

- **Les inscriptions aux concours ITRF de droit commun internes et externes, ainsi que les examens professionnels d'avancement de grade nationaux, des catégories A, B et C de la session 2024 sont ouvertes du mardi 2 avril 2024 (12h00 - heure de Paris) au mardi 30 avril 2024 (12h00 - heure de Paris) sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Les candidats ont pour instruction d'imprimer eux-mêmes leur dossier une fois leur inscription validée sur le site. Ils auront la possibilité de le réimprimer à tout moment avant la fermeture du serveur d'inscription à l'aide de leur numéro de candidat et de leur code secret.



**La date limite d'envoi des dossiers de candidature (par courrier en recommandé simple) aux centres organisateurs correspondants est fixée au mardi 30 avril 2024 (minuit, cachet de la poste faisant foi). L'adresse à laquelle envoyer son dossier d'inscription figure sur la 1<sup>ère</sup> page de ce dernier.**

### Calendrier prévisionnel des concours de droit commun et examens professionnels ASI (repyramidage) :

#### 1/ Calendrier des épreuves :

- **Concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs) :**
  - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le 01/09/2024**
  - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le 14/10/2024**
  - Saisie des vœux d'affectation par les lauréats : **du 17/10/2024 au 23/10/2024**
  - Impression par les lauréats de leur avis d'affectation et enregistrement de leur affectation : **du 08/11/2024 au 18/11/2024**
  - Date limite de retour par les candidats des avis d'affectation cat. A à la DGRH C2-2 : le **19/11/2024**
- **Concours de catégorie B (techniciens de recherche et de formation) :**
  - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le 01/06/2024**
  - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le 28/06/2024**
  - Envoi des avis d'affectation aux lauréats : dès le concours terminé → **au plus tard le 03/07/2024**
- **Concours de catégorie C (adjoints techniques de recherche et de formation) :**
  - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le 01/06/2024**
  - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le 28/06/2024**
  - Envoi des avis d'affectation aux lauréats : dès le concours terminé → **au plus tard le 03/07/2024**
- **Examens professionnels exceptionnels d'accès au corps des assistants ingénieurs (ASI) / catégorie A (repyramidage ITRF) :**
  - Epreuve(s) d'admissibilité : **au plus tard le 01/09/2024**
  - Epreuve(s) d'admission et publication des résultats : **au plus tard le 31/10/2024**
    - les promotions des lauréats-es prennent effet au **1er septembre de l'année au titre de laquelle le recrutement est organisé** (soit le 1er septembre 2024)
    - les lauréats-es sont promus dans l'établissement dans lequel le poste a été ouvert et ne participeront pas à la procédure dématérialisée d'affectation sur LAUREAT-IT et RESULT-IT dans la mesure où ne peut être sélectionné qu'un seul établissement d'affectation dans le cadre de l'inscription sur WebITRF

## 2/ Prise de fonctions :

- Lauréats des concours de **catégorie A** inscrits sur liste principale : **nomination : le 1<sup>er</sup> décembre 2024 – Prise de fonctions : le 2 décembre 2024**
- Lauréats des concours de **catégorie B** inscrits sur liste principale : **nomination : le 1<sup>er</sup> septembre 2024 – Prise de fonctions : le 2 septembre 2024**
- Lauréats des concours de **catégorie C** inscrits sur liste principale : **nomination : le 1<sup>er</sup> septembre 2024 – Prise de fonctions : le 2 septembre 2024**
- Lauréats des examens professionnels ASI (**catégorie A**) inscrits sur liste principale : **nomination : le 1<sup>er</sup> septembre 2024 – Prise de fonctions : le 2 septembre 2024**

Comme pour les sessions précédentes, plusieurs documents particulièrement importants ne feront plus systématiquement l'objet d'un envoi postal de la part des centres organisateurs de concours et examens professionnels ITRF (convocations aux différentes épreuves, relevés de notes, décision de la commission nationale d'équivalence). L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance du suivi de leur dossier sur internet (« **suivi détaillé des candidatures** ») et de la consultation régulière de leur **messagerie électronique** saisie au moment de leur inscription.

### Liens et contacts utiles

#### ■ **Conditions, inscriptions et informations générales :**

Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (MESR) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

REFérentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (REFERENS III) :

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/>

#### ■ **Se préparer aux concours ITRF et examens professionnels exceptionnels :**

Site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24799/se-preparer-aux-concours-f.html>



**Pour toute question relative à l'organisation des concours ITRF à l'UPJV :**

Privilégiez l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante :  
[concours-itrf@u-picardie.fr](mailto:concours-itrf@u-picardie.fr)